



**École de Barraute
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2026
De la session ordinaire tenue par visioconférence**

Présences

Michelle Lacasse
Caroline Pelchat
Mylène Barbeau
Isabelle Dault
Karoll-Ann Bisson
Martine Faucher
Rachèle Gilbert
Yann Francoeur
Kim Guillemette
Mélissa Bisson

Directions

Kevin Lacoursière
Karoline Alain

Absences

Sandra Leblanc
Marie-Philippe Bisson
Karine Briand



1 Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la rencontre débute à 18 h 00.

2 Présentation de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Information sur la population prévisionnelle 2026-2027
4. Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Mme Melissa Bisson

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté.

ADOPTÉE.

3. Information sur la population prévisionnelle 2026-2027

M. Kevin Lacoursière présente aux membres du comité les enjeux liés à la fermeture temporaire de la classe de maternelle 4 ans, à la suite du dénombrement des élèves effectué par le ministère de l'Éducation le 26 février dernier.

Selon les plus récentes données transmises, le ministère de l'Éducation prévoit la fermeture de cette classe. Le dénombrement ayant recensé six élèves inscrits sans tenir compte des inscriptions effectuées après le 26 février 2026, le Centre de services scolaire (CSH) envisage de procéder à l'annonce officielle concernant la classe de maternelle 4 ans.

M. Lacoursière précise que, si la tendance actuelle se maintient, que la population Barrautoise ne prévoit pas de déménagements et que de nouvelles inscriptions sont enregistrées, l'ouverture de la classe de maternelle 4 ans pourrait être confirmée en août 2026. À ce jour, l'école compte sept inscriptions à la maternelle 4 ans.

Dans le cas contraire, il serait également envisagé de procéder à l'ouverture de deux classes de maternelle 5 ans, tout en jumelant les élèves de maternelle 4 ans à celles-ci.

Les membres du comité expriment toutefois leurs inquiétudes. Ils soulignent notamment la crainte qu'une annonce publique concernant la fermeture de la classe entraîne une diminution des inscriptions, certains parents pouvant hésiter à inscrire leur enfant ou envisager un déménagement à la lumière des enjeux actuels concernant l'École de Barraute.

Puisque la période d'inscription à la maternelle 4 ans n'a pas été publicisée dans la municipalité comme par les années précédentes, il a été fortement suggéré de diffuser

CE-0061-2026

Adoption de l'ordre du jour.



à l'avance l'information relative aux inscriptions pour l'année scolaire 2027-2028. Il est également recommandé de transmettre la publicité visuelle auprès de plusieurs commerçants locaux afin de rejoindre le plus grand nombre de familles possible.

En conclusion, il est suggéré d'approcher les familles d'enfants âgés de 4 ans afin de leur transmettre l'information et de les sensibiliser à l'importance de procéder à l'inscription à l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur, dans le but de favoriser le maintien de la classe pour l'année scolaire 2026-2027.

4. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 22 avril 2026, à 18 h 30.

5. Levée de l'assemblée

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Mme Kim Guillemette
QUE la séance soit levée. Il est 18 h 38.

ADOPTÉE.

CE-0062-2026

Levée de l'assemblée.

Signature de la présidente
Michelle Lacasse

Signature de la secrétaire
Mélicca Bisson